Envoyé en préfecture le 16/03/2021
Reçu en préfecture le 16/03/2021
Affiché le
ID : 026-200040456-20210315-20210315_4b16E

DÉPARTEMENT DE LA DRÔME
VILLE DE MONTELIMAR
PLAN LOCAL D'URBANISME

5.a ZONAGE NORD au 1/5000

PLU approuvé le :	18 juillet 2005
Révision générale n°1 approuvée le :	15 septembre 2016
Modification simplifiée approuvée le :	07 mars 2018
Mise à jour/arrêté approuvée le :	13 mars 2017
Modification n°2 approuvée le :	29 mars 2018
Modification n°3 approuvée le :	19 mars 2021

LIMITE DE ZONE ET DE SECTEUR

EMPLACEMENT RESERVE POUR GUIDAGE PUBLIC
n° D'OPERATION

Secteur de carrière

ESPACE BOISE CLASSE A CONSERVER OU A CREER

LARGEUR DE PLATEFORME DES VOIES A RESPECTER AU SUD DE LA VOIE

Intervalle dans lequel s'applique la marge de recul mentionnée

Alignement des constructions imposé

ELEMENTS DE PAYSAGES IDENTIFIES en application de l'art L 123 1 5 III 2 du CU

ELEMENT BATI

BATI PARTIELLEMENT IDENTIFIE

JARDIN OU ELEMENT VEGETAL

Plan des Surfaces Submersibles Drôme (retour de PPRI)
(décret du 3 janvier 1979)

ZONE A et B

ZONE C (*de sécurité*)

Plan d'Exposition au Risque naturel prévisible d'Inondations (PERI) du Rhône, du Jabron et du Roubion (approuvé par arrêté du 11 juillet 1994)

ZONE ROUGE

ZONE BLEUE

Canalisations de transports de gaz naturel - Zones de danger :

ELS (effets létaux significatifs)

PEL (premiers effets létaux)

IRE (effets irreversibles)

0 100 200 300 400 m

Echelle 1 : 5000

ZONES URBAINES

UA Centre historique
UAa Secteur de moindre hauteur
UAb Secteur de plus grande hauteur
UAd Secteur de hauteur et d'alignement adaptés

UB Zone urbaine de densité élevée

UC Quartiers mixtes d'extension en continu
UCa Secteur de moindre hauteur
UCc Secteur de grande hauteur
UCef Secteur d'accueil d'équipement public à vocation mortuaire

UD Quartiers mixtes d'extension en discontinu
UDc Secteur de moindre densité
UDd Secteur d'assainissement spécifique
UDe Secteur de densité intermédiaire
UDi Secteur où l'activité commerciale de détail est réglementé réglementée

UI Zones à vocation d'activités industrielles et commerciales
UIa Quartier de la Gare
UIcg Secteur où le commerce est limité

UV Aire d'accueil des gens du voyage

ZONES D'URBANISATION FUTURE

AU Zone naturelle non équipée
AUCa Secteur de moindre densité
AUCai Sous-secteur où l'activité commerciale de détail est réglementée
AUCap Secteur de prescriptions paysagères
AUCb Secteur de plus forte densité

AUI Zone à vocation future d'activités industrielles et commerciales
AUIa Secteur de moindre hauteur
AUIb Secteur de plus grande hauteur
AUIcg Secteur de plus grande hauteur où le commerce est limité
AUIi Secteur d'activités artisanales

AUIp Zone d'urbanisation future ZAC du Plateau
AUIp1 Secteur de plus grande hauteur

AUE Zone à vocation future d'accueil d'équipement d'intérêt général
AUEa Secteur à vocation sanitaire/sociale
AUEc Secteur à vocation culturelle et sportive
AUEh Secteur à vocation hospitalière

AUM1 Zone d'urbanisation future ZAC de Maubec
AUM1i Secteur où l'activité commerciale de détail est réglementée
AUM1nc Secteur où l'implantation des commerces est interdite

AUNC Zone naturelle réservée pour une urbanisation organisée

ZONES AGRICOLES ET NATURELLES

A Zone Agricole

N Zone naturelle
Nf Secteur inondable convoité de la C.N.R
Np Parc urbain
Na Aménagements autorisés sous conditions